

TYPES DE PERMIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE EN ESPAGNE

La résidence temporaire autorise l'étranger à séjourner en Espagne pendant une durée supérieure à 90 jours (séjour) et inférieure à 5 ans (résidence permanente). Ce titre de séjour comprend les catégories suivantes:

1. Permis de séjour en Espagne sans droit de percevoir un revenu (à but non lucratif).

Pour obtenir ce titre de séjour, il est nécessaire de fournir certaines garanties financières et de répondre à une série d'exigences. Lorsqu'un citoyen étranger reçoit une notification d'une décision positive sur sa demande, au consulat d'Espagne du pays où il réside habituellement, il doit demander un visa de type D, selon lequel il peut entrer en Espagne et demander une carte de résident.

Le premier permis de séjour temporaire en Espagne est valable un an. Plus tard, il peut être renouvelé pour 2 ans supplémentaires.

2. Permis de séjour en Espagne pour les parents de citoyens de l'UE.

Ce type de permis de séjour peut être délivré directement en Espagne ou après avoir obtenu un visa de regroupement familial sous le régime de l'UE auprès du consulat espagnol du pays où vous résidez en permanence. Veuillez noter que le premier permis de séjour pour les proches de citoyens de l'UE est délivré pour 5 ans, mais il reste TEMPORAIRE et perd son effet fonctionnel si un étranger est hors d'Espagne pendant plus de 6 mois.

3. Permis de séjour pour le regroupement familial sous le régime général.

Ce type de permis de séjour est délivré après avoir reçu un permis spécial d'un résident étranger qui envisage de lancer le processus de regroupement. Après une réponse positive, le citoyen étranger avec lequel le regroupement est prévu reçoit un



visa de regroupement familial au bureau consulaire espagnol et une carte de séjour en Espagne est délivrée. La durée de validité de la carte sera égale à la durée de validité du titre de séjour du résident avec lequel le regroupement a eu lieu.

4. Permis de séjour en Espagne pour travailler sans contrat.

Pour obtenir ce type de permis de séjour, l'intéressé doit fournir un projet d'entreprise de l'entreprise à ouvrir ou des informations sur l'activité proposée en Espagne, en indiquant l'investissement prévu, les revenus et, dans certains cas, le nombre d'emplois créés . Vous aurez également besoin de documents confirmant que le demandeur dispose de fonds suffisants pour développer le projet ou d'une obligation de fournir des fonds d'organisations financières ou autres. Si la décision est positive, un visa de longue durée est délivré, puis en Espagne, il est changé en carte de résident.

5. Permis de séjour en Espagne pour les travaux liés aux voyages à l'étranger.

Ce type de permis de séjour peut être délivré par les employés d'entreprises dont les succursales ou les bureaux de représentation sont légalement situés en Espagne et qui ont besoin d'embaucher de nouveaux employés, qui doivent à leur tour effectuer un voyage d'affaires de longue durée en Espagne.

6. Permis de séjour en Espagne pour travailler avec un contrat.

Pour demander ce type de permis de séjour, un entrepreneur espagnol doit obtenir un permis spécial des autorités compétentes en Espagne. De plus, l'étranger doit demander un visa de travail de type D pour entrer en Espagne et demander une carte de résident. Veuillez noter que certains visas de travail de longue durée pour l'Espagne peuvent être délivrés avec une période de validité de 6 ou 9 mois. Dans ce cas, vous devez d'abord demander un permis de travail, un visa sera donc délivré pour la totalité du séjour. Dans cette option, il n'est pas nécessaire de délivrer une carte de résident.



7. Permis de séjour en Espagne avec exemption de la nécessité d'obtenir un permis de travail.

Ce type de titre de séjour peut être délivré par les catégories de citoyens suivantes: spécialistes et scientifiques; personnel de direction ou enseignant; correspondants des médias étrangers; figures culturelles; les membres des syndicats représentatifs, des organes gouvernementaux et administratifs et des organisations commerciales; ministres du culte religieux; les mineurs en âge de travailler sous la garde d'organismes compétents pour la protection des droits de l'enfant; membres d'organisations scientifiques internationales; des représentants des autorités civiles et militaires; enseignants, spécialistes, chercheurs et scientifiques. Gardez à l'esprit que pour tous les citoyens étrangers qui souhaitent demander ce permis de séjour, il est nécessaire d'avoir des pièces justificatives de certaines autorités espagnoles (une institution spécifique impliquée dans le processus).

8. Permis de séjour en Espagne pour les travailleurs hautement qualifiés avec carte bleue européenne.

Pour obtenir ce type de permis de séjour, un permis de séjour pour les travailleurs hautement qualifiés est nécessaire, il doit être délivré par l'organisation employeur des autorités compétentes de l'Espagne.

9. Permis de séjour en Espagne pour la recherche scientifique.

Pour obtenir ce type de permis de séjour, vous devez fournir une copie d'un permis de travail et de séjour en Espagne. Permis de séjour selon la loi 14/2013.

Ce permis de séjour peut être obtenu par: les propriétaires de biens immobiliers en Espagne d'une valeur de 500 000 euros ou plus; actionnaires de sociétés espagnoles; les propriétaires d'obligations d'État espagnoles; les propriétaires de dépôts bancaires importants au Royaume d'Espagne; les hommes d'affaires qui ont une opinion positive du département commercial et économique de l'ambassade d'Espagne sur le



lieu de candidature, des spécialistes et des scientifiques hautement qualifiés. Notez que dans ce cas, les propriétaires peuvent d'abord demander un visa spécial longue durée (Golden visa pour l'Espagne) puis délivrer un permis de séjour de deux ans. Ce permis de séjour est prolongé de 5 ans. Notre société recommande de demander directement le permis de séjour, car au moment de la demande, le demandeur / ou ses proches ne peuvent pas se trouver sur le territoire du Royaume d'Espagne.

10. Permis de séjour en Espagne pour circonstances exceptionnelles.

Ce type de permis de séjour est délivré directement en Espagne, une fois que l'étranger reçoit un permis spécial. Dans certains cas, la demande peut être traitée dans les bureaux consulaires. Fondamentalement, ce permis de séjour est reçu par: les victimes de violence, les réfugiés, les étrangers qui reçoivent l'asile politique; Étrangers résidents en situation irrégulière qui ont certaines raisons de demander ce document (par exemple, racines sociales, racines professionnelles, racines familiales)

- **Racines familiales: quelle est cette autorisation?**

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire pour circonstances exceptionnelles qui peut être accordée aux citoyens étrangers qui se trouvent en Espagne et sont soit le père ou la mère d'un mineur de nationalité espagnole, soit les enfants d'un père ou d'une mère d'origine espagnole.

Les conditions pour demander des racines familiales en Espagne.

- Ne pas être citoyen d'un État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ni être un membre de la famille de citoyens de ces pays auxquels s'applique le régime des citoyens de l'Union.
- Absence de casier judiciaire en Espagne et dans leurs anciens pays de résidence pour des délits de droit espagnol.
- Ne pas être interdit d'entrer en Espagne et ne pas apparaître comme répréhensible dans l'espace territorial des pays avec lesquels l'Espagne a signé un



égard.

- Ne pas être retrouvé, le cas échéant, dans le délai d'engagement de ne pas retourner en Espagne que l'étranger a supposé lors du retour volontaire dans son pays d'origine.
- Être le père ou la mère d'un mineur de nationalité espagnole, ou l'enfant d'un père ou d'une mère d'origine espagnole.

- **Racines sociales: quelle est cette autorisation?**

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire pour des circonstances exceptionnelles qui peut être accordée aux citoyens étrangers qui se trouvent en Espagne et qui ont des liens familiaux en Espagne ou qui sont socialement intégrés.

Les exigences pour postuler à des racines sociales en Espagne.

- Ne pas être citoyen d'un État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ni être un membre de la famille de citoyens de ces pays, auxquels s'applique le régime des citoyens de l'Union.
- Absence de casier judiciaire en Espagne et dans leurs anciens pays de résidence pour les délits caractérisés par la législation espagnole.
- Ne pas être interdit d'entrer en Espagne et ne pas apparaître comme répréhensible dans l'espace territorial des pays avec lesquels l'Espagne a signé un accord à cet égard.
- Ne pas être retrouvé, le cas échéant, dans la période d'engagement de non-retour en Espagne que l'étranger a assumée lors du retour volontaire dans son pays d'origine.
- Être resté continuellement en Espagne pendant une période minimale de trois ans. Pour que cette condition soit remplie, les absences d'Espagne pendant cette période ne peuvent excéder 120 jours.
- Avoir des liens familiaux (conjoint ou partenaire domestique enregistré, ascendants ou descendants au premier degré et ligne directe) avec d'autres



résidents étrangers ou avec des Espagnols, ou présenter un rapport prouvant leur intégration sociale émis par la Communauté Autonome (ou la Mairie) si la Communauté autonome l'a autorisé), sur le territoire de laquelle ils ont leur résidence habituelle.

- Avoir un contrat de travail signé par le travailleur et l'employeur, pour une période d'au moins un an. L'entreprise ou l'employeur doit être enregistré auprès de la sécurité sociale, en plus d'être à jour dans l'accomplissement de ses obligations fiscales et auprès de la sécurité sociale.
- Avoir suffisamment de fonds sur le compte pour survivre (ce nombre augmente avec le nombre de membres de la famille).
- **Racines de travail: quelle est cette autorisation?**

Il s'agit d'une autorisation de séjour temporaire pour des circonstances exceptionnelles qui peut être accordée aux citoyens étrangers qui se trouvent en Espagne et qui entretiennent des relations de travail depuis au moins six mois.

Les exigences pour pouvoir postuler pour des racines de main-d'œuvre en Espagne.

- Ne pas être citoyen d'un État de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse, ni être un membre de la famille de citoyens de ces pays auxquels s'applique le régime des citoyens de l'Union.
- Absence de casier judiciaire en Espagne et dans leurs anciens pays de résidence pour des délits de droit espagnol.
- Ne pas être interdit d'entrer en Espagne et ne pas apparaître comme répréhensible dans l'espace territorial des pays avec lesquels l'Espagne a signé un accord à cet égard.
- Ne pas être retrouvé, le cas échéant, dans le délai d'engagement de ne pas retourner en Espagne que l'étranger a supposé lors du retour volontaire dans son pays d'origine.
- Être resté en Espagne de manière continue pendant une période minimale de deux



ans. Le séjour continu est entendu si les absences n'ont pas dépassé 90 jours au cours des deux dernières années.

- Être en mesure de démontrer l'existence de relations de travail dont la durée n'est pas inférieure à six mois.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter notre bureau ou envoyer une demande à l'adresse e-mail.

